



ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

Décision de la commission électorale saisie d'une plainte contre X Décision du 22 mars 2017

Vu la plainte déposée par la liste Almaconda (courrier du 13 mars 2017) ;

Vu les témoignages écrit et oral reçus par la Commission électorale, provenant d'étudiantes ayant assisté aux faits reprochés (courrier du 19 mars 2017 et audition du 20 mars 2017) ;

Vu la demande déposée par la liste Phénix de se joindre à la plainte (courrier du 20 mars 2017) ;

Vu les explications données oralement par X, co-auteur présumé des faits reprochés, lors d'une audition du 20 mars 2017 ;

Vu les explications données oralement par X, co-auteur présumé des faits reprochés, lors d'une audition du 21 mars 2017 ;

1. Faits et objets du recours.

Le 13 mars 2017, la liste Almaconda a adressé à la Commission électorale une plainte dirigée contre X et X, pour des propos à caractère sexiste qu'ils auraient tenus le même jour, dans le cadre du processus de recrutement de candidates et des candidats pour le compte de la liste Geronimo.

Ils auraient interpellé des étudiantes, en tenant les propos suivants : « *Nous avons besoin de vagins pour remplir les quotas* » et « *I need your vaginas* ».

2. Décision.

Considérant que l'égalité des genres est une valeur cardinale de notre société contemporaine, de même qu'un droit fondamental de la personne humaine ;

Considérant que des propos qui réduisent la femme à sa seule dimension sexuelle, revêtent un caractère sexiste en ce qu'ils sont de nature à porter atteinte à sa dignité ;

Considérant que, bien que prononcés sous le couvert de l'humour ou de la provocation, de tels propos ne perdent pas leur caractère humiliant ;

Considérant que de tels propos ne sont pas tolérables dans une Université qui prône le respect mutuel, l'égalité et l'ouverture, et plus largement, au sein d'une société fondée sur l'égalité des

genres ;

Considérant que les élections étudiantes sont une aventure humaine, politique et pédagogique qui poursuit le défi collectif de construire une communauté étudiante éveillée aux enjeux politiques de son environnement d'étude, et impliquée dans le devenir de celui-ci ; qu'elle implique également la responsabilité individuelle de chaque participant.e de veiller à ce que la campagne électorale puisse être réellement positive et enivrante, dans le respect des uns et des autres, candidat.e ou non ;

Considérant que, concernant les propos reprochés, bien qu'ils soient de nature à revêtir un caractère sexiste, rien ne permet d'établir que X les a tenus ;

Considérant qu'en outre, X a réprouvé les propos tenus par son colistier, lors de son audition ; qu'il a personnellement manifesté des regrets à l'égard d'une des étudiantes présentes lors des faits reprochés, par le biais du compte Facebook de la liste Geronimo ;

*
* *

La Commission électorale décide de :

- Reconnaître que X n'a pas prononcé les propos qui lui étaient reprochés, ni ne les a cautionnés.
- De ne retenir aucune charge contre X.

*
* *

Ainsi délibéré le 22 mars 2017 par la Commission électorale, composée, pour cette délibération, de Mesdames et Messieurs Antoine Grégoire (Président), Florence Vanderstichelen (Vice-présidente), Geoffrey Willems, Sabrina Pasinetti, Quentin Daems, Jonathan Leysens et Edouard Cuvelier.